

Etats financiers annuels de SICAV

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 avril 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Aymen EL ABED.

BILAN

Au 31/12/2014

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille – titres	3-1	66 877 316	83 653 635
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		5 505 522	5 675 275
b - Obligations et Valeurs assimilées		61 371 794	77 978 361
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		56 390 594	37 635 685
a - Placements monétaires	3-3	36 420 935	21 249 061
b – Disponibilités	3-5	19 969 659	16 386 624
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		123 267 910	121 289 320
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-8	162 441	187 999
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-9	335 596	312 624
TOTAL PASSIF		498 037	500 622
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 –Capital	3-6	117 659 828	115 989 232
CP 2 - Sommes distribuables	3-7	5 110 045	4 799 466
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		347	606
b - Sommes distribuables de l'exercice		5 109 699	4 798 859
ACTIF NET		122 769 873	120 788 698
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		123 267 910	121 289 320

ETAT DE RESULTAT
Au 31 Décembre 2014
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>Notes</i>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	3 786 838	5 039 320
a - Dividendes		494 735	298 898
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 292 103	4 740 421
c - Revenus des autres valeurs		-	
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	2 319 691	1 744 430
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		6 106 530	6 783 750
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-10	666 828	772 521
REVENU NET DES PLACEMENTS		5 439 702	6 011 229
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-11	171 170	208 598
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 268 532	5 802 631
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-158 833	-1 003 772
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		5 109 699	4 798 859
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		158 833	1 003 772
* Variation des +/- values potentielles sur titres		361 801	275 567
* +/- values réalisées sur cession des titres		-557 956	-260 126
* Frais de négociation de titres		-	-109
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		5 072 376	5 817 962

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Au 31 Décembre 2014

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</u>		
<u>des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	5 268 532	5 802 631
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	361 801	275 567
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	-557 956	-260 126
d - Frais de négociation de titres	-	-109
	-5 413 568	-6 047 753
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>		
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	137 249 105	154 229 535
* Capital	134 364 900	150 979 600
* Régularisation des sommes non distrib.	-2 054 951	-2 191 973
* Régularisations des sommes distrib.	4 939 156	5 441 908
* Droits d'entrée	-	-
b - Rachats	-134 926 738	-173 521 954
* Capital	-132 498 100	-170 243 700
* Régularisation des sommes non distrib.	2 054 902	2 452 996
* Régularisation des sommes distrib.	-4 483 540	-5 731 249
* Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 981 175	-19 522 209
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	120 788 698	140 310 908
b - En fin de l'exercice	122 769 873	120 788 698
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de l'exercice	1 176 256	1 368 897
b - En fin de l'exercice	1 194 924	1 176 256
VALEUR LIQUIDATIVE	102,743	102,689
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	4,03%	3,99%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31/12/2014

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Évaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté de l'échelonnement linéaire de la prime ou décote et majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 66 877 316 Dinars contre 83 653 635 Dinars au 31/12/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2014 (*)	31/12/2013
Coût d'acquisition	65 423 972	82 033 619
- Obligations et valeurs assimilées	59 968 842	76 401 687
- Actions SICAV Obligataires	5 455 130	5 631 932
Plus ou moins values potentielles	-266 904	-628 704
-Obligations et valeurs assimilées	-317 296	-672 047
- Actions SICAV	50 392	43 343
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.	1 720 248	2 248 720
Total	66 877 316	83 653 635

(*)Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille - titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 3 786 838 Dinars au 31/12/2014 contre un montant de 5 039 320 Dinars au 31/12/2013, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Revenus des Obligations & valeurs assimilées	3 292 103	4 740 421
- Dividendes des Actions OPCVM	494 735	298 898
Total	3 786 838	5 039 320

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 36 420 935 Dinars contre 21 249 061 Dinars au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2014(*)	31/12/2013
- Certificats de dépôts	22 474 387	10 000 000
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	16 500	375 590
- Billets de trésorerie	13 758 445	10 855 381
- Intérêts courus sur Billets de trésorerie	171 603	18 090
TOTAL	36 420 935	21 249 061

(*) Le détail des placements monétaires est présenté en annexe I.

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 2 319 691 Dinars contre 1 744 430 Dinars au 31/12/2013.

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Intérêts du compte courant	14 445	19 718
- Intérêts des Placements à terme	770 964	453 707
- Intérêts des certificats de dépôts	709 946	703 550
- Intérêts des Billets de trésorerie	824 336	567 455
Total	2 319 691	1 744 430

3-5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 19 969 659 Dinars contre 16 386 624 Dinars au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Avoirs en banque	4 508 764	5 216 522
- Sommes à l'encaissement	4 110 974	4 110 974
- Sommes à régler	-4 067 259	-6 192 668
- Intérêts courus/Cpte courant	2 140	3 886
- Dépôt à termes	15 000 000	13 000 000
- intérêts courus/ Dépôt à termes	415 040	247 910
Total	19 969 659	16 386 624

3-6 Note sur le capital

Capital au 31/12/2013	
- Montant	115 989 232
- Nombre de titres	1 176 256
- Nombre d'actionnaires	799
Souscriptions réalisées	
- Montant	132 309 949
- Nombre de titres	1 343 649
- Nombre d'actionnaires nouveaux	220
Rachats effectués	
- Montant	-130 443 198
- Nombre de titres	1 324 981
- Nombre d'actionnaires sortants	-281
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	361 801
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-557 956
- Frais de négociation de titres	-
Capital au 31/12/2014	
- Montant	117 659 828
- Nombre de titres	1 194 924
- Nombre d'actionnaires	738

3- 7 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondant aux sommes distribuables de l'exercice 2014 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Sommes distribuables de l'exercice	5 109 699	4 798 859
Sommes distribuables des exercices antérieurs	347	606
Total	5 110 045	4 799 466

3- 8 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 162 441 Dinars contre un solde de 187 999 Dinars au 31/12/2013, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Gestionnaire	106 962	123 839
- Dépositaire	55 479	64 160
Total	162 441	187 999

3- 9 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 335 596 Dinars au 31/12/2014 contre un solde de 312 624 Dinars au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	23 977	25 000
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 026	1 026
- Dividende à payer exercice 2008	35 665	35 665
- Dividende à payer exercice 2009	8 087	8 087
- Dividende à payer exercice 2010	643	643
- Dividende à payer exercice 2011	778	778
- Dividende à payer exercice 2012	20 368	22 316
- Dividende à payer exercice 2013	21 323	-
- CMF à payer	11 467	11 148
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	67 662	61 870
- TCL à régulariser	11 808	11 808
- Compte d'attente	916	916
- Etat taxes à payer	1 332	2 823
Total	335 596	312 624

3- 10 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 666 828 Dinars au 31/12/2014 contre 772 521 Dinars au 31/12/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Rémunération du gestionnaire	444 552	515 014
- Rémunération du dépositaire	222 276	257 507
Total	666 828	772 521

3- 11 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 171 170 Dinars au 31/12/2014, contre 208 598 Dinars au 31/12/ 2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Rémunération d'intermédiaire et honoraires	18 575	30 134
- Redevance CMF	125 580	145 484
-Frais de publicité et publications	7 145	11 000
-Autres charges/ Services bancaires	559	481
- Jetons de présence	4 000	4 000
- TCL	15 312	17 499
Total	171 170	208 598

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société a été confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,354 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Gestion » au titre de l'exercice 2014 s'élève à 444 552 Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,177 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Bank » au titre de l'exercice 2014 s'élève à 222 276 Dinars.

4-3 Données par action & ratios pertinents

4-3-1- Données Par action

Libellé	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Total des revenus des placements	5,110	5,767	4,729
Charges de gestion des placements	-0,558	-0,657	-0,449
Revenu nets de placements	4,552	5,110	4,280
Autres produits	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,143	-0,177	-0,134
Résultat d'exploitation	4,409	4,933	4,146
Régularisations du résultat d'exploitation	-0,133	-0,853	-0,250
Sommes distribuables de l'exercice	4,276	4,080	3,897
Régularisations du résultat d'exploitation (annulation)	0,133	0,853	0,250
Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	0,303	0,234	-0,066
+/- valeurs réalisées sur cession de titres	-0,467	-0,221	-0,004
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000
+/- valeurs sur titres et frais de négociation	-0,164	0,013	-0,071
Résultat net de l'exercice	4,245	4,946	4,075
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,164	0,013	-0,071
Régularisation du résultat non distribuable	0,023	-0,007	-0,001
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,141	0,006	-0,071
Distribution de dividendes	4,080	3,896	4,444
Valeur liquidative	102,743	102,689	102,499

4-3-2- Ratios de gestion des placements

Libellé	2014	2013	2012
Actif Net Moyen	125 579 578	145 484 100	148 846 523
Total charges / actif net moyen	0,667%	0,674%	0,536%
charges de gestion des placements / actif net moyen	0,531%	0,531%	0,413%
autres charges / actif net moyen	0,136%	0,143%	0,123%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,195%	3,988%	3,813%

4-4 Les mouvements sur le portefeuille-titres au cours de l'exercice 2014

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- values latentes	Valeur au 31 Décembre	+/- values réalisées
Solde au 31/12/2013	82 033 619	2 248 720	-628 704	83 653 635	-
Acquisitions de l'exercice	60 967 634		-	60 967 634	-
Obligations & Valeurs assimilés	7 070 040	-	-	7 070 040	-
Actions SICAV	53 897 594	-	-	53 897 594	-
Cession et remboursement de l'exercice	-77 577 281	-	-	-77 577 281	-
Obligations & Valeurs assimilées	-23 502 885	-	-	-23 502 885	431 235
Actions SICAV	-54 074 396	-	-	-54 074 396	126 721
Variation des +/- values potentielles	-	-	361 801	361 801	-
Actions SICAV	-	-	7 050	7 050	-
Obligations & Valeurs assimilés	-	-	354 751	354 751	-
Variation intérêts courus	-	-528 472	-	-528 472	-
Solde au 31/12/2014	65 423 972	1 720 248	-266 903	66 877 316	557 956

Annexe I

Portefeuille Titres, Placements monétaires et
Dépôts à terme Au 31/12/2014

Désignation Du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif
Obligations		38 909 677,142	39 789 325,245	32,28%
AMEN BANK 2006 /AMEN BANK	5 000	150 000,000	156 447,466	0,127%
AMEN BANK 2006 /AMEN BANK	10 000	300 000,000	312 894,931	0,254%
AMEN BANK 2009 TR A /AMEN BANK	20 000	1 333 000,000	1 347 808,352	1,093%
AMEN BANK 2011-1 TF /AMEN BANK	35 000	2 450 000,000	2 481 773,479	2,013%
AMEN BANK SUBORDONNE 2010 /AMEN BANK	30 000	2 199 677,142	2 233 668,546	1,812%
ATB SUBORDONNE 2009 TRA LA2 /ARAB TUNISIAN	25 000	1 562 500,000	1 606 032,863	1,303%
ATL 2010/1 TR AFC /ARAB TUNISIAN LEASE	15 000	300 000,000	305 460,672	0,248%
ATL 2010/1 TR BNA /ARAB TUNISIAN LEASE	5 000	100 000,000	101 820,224	0,083%
ATL 2010/2 TR AFC /ARAB TUNISIAN LEASE	20 000	1 200 000,000	1 200 311,934	0,974%
ATL 2010/2 TR BNAC /ARAB TUNISIAN LEASE	15 000	900 000,000	900 233,950	0,730%
ATTIJ LEASING SUB 2009 /ATTIJARI LEASING	20 000	2 000 000,000	2 086 468,962	1,693%
ATTIJARI LEASING 2010-1 /ATTIJARI LEASING	30 000	600 000,000	608 420,236	0,494%
ATTIJARI LEASING 2011 /ATTIJARI LEASING	25 000	1 500 000,000	1 569 238,356	1,273%
ATTIJARI LEASING 2012-2 /ATTIJARI LEASING	17 700	1 062 000,000	1 064 193,132	0,863%
ATTIJARI LEASING 2013-1 /ATTIJARI LEASING	15 000	1 200 000,000	1 207 395,946	0,979%
ATTIJARI LEASING 2013-1 /ATTIJARI LEASING	5 000	400 000,000	402 465,315	0,326%
BH 2009 / BANQUE DE L'HABITAT	50 000	3 845 000,000	3 845 473,038	3,120%
BTE 2010 -CATEGORIE A /BTE	10 000	600 000,000	607 845,835	0,493%
BTK 2009 /BTKD	5 000	300 000,000	311 233,513	0,252%
CIL 2009/3 /COMPAGNIE INTERNATIONALE DE	20 000	400 000,000	416 454,611	0,338%
CIL 2011/1 /COMPAGNIE INTERNATIONALE DE	10 000	400 000,000	415 688,018	0,337%
EL WIFACK LEASING 2010 /EL WIFACK LEASING	20 000	800 000,000	834 894,476	0,677%
EMPRUNT NATIONAL 2014 /L'ETAT	20 000	2 000 000,000	2 054 279,452	1,667%
EMPRUNT OBLIGATAIRE "CHO 2009" /BIAT	6 000	375 000,000	377 095,808	0,306%
MEUBLATEX 2008 TR G /ATB	10 000	400 000,000	405 965,150	0,329%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010 TR B /BT	2 000	120 000,000	123 522,279	0,100%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010 TR C /BTL	1 000	60 000,000	61 761,140	0,050%
MODERN LEASING 2012 /MODERN LEASING	5 000	500 000,000	522 580,821	0,424%
PANOBOIS 2007 TR(B)/ BIAT	1 500	30 000,000	31 136,877	0,025%
PANOBOIS 2007 TR(C) /BTE	1 500	30 000,000	31 136,877	0,025%
S.I.H. MOURADI 2008 TR (B) /STB	7 000	140 000,000	142 179,858	0,115%
S.I.H. MOURADI 2008 TR (D)/ BNA	7 000	140 000,000	142 179,858	0,115%
STB 2008/2 /STB	8 000	550 000,000	574 838,904	0,466%
STB 2010/1 CATEGORIE A /STB	100 000	6 000 000,000	6 206 264,666	5,035%
T.LEASING 2009-2 /T.LEASING	10 000	200 000,000	206 200,548	0,167%
T.LEASING 2012-1 CAT A FIXE /T.LEASING	10 000	600 000,000	617 550,246	0,501%
T.LEASING 2012-2 CATA_V /T.LEASING	10 000	800 000,000	840 411,813	0,682%
TUNISIE LEASING 2010-2 /T.LEASING	20 000	400 000,000	402 240,877	0,326%
TUNISIE LEASING SUB 2010 /T.LEASING	20 000	800 000,000	831 919,656	0,675%
UIB 2009/1 /UIB	20 000	1 000 000,000	1 019 331,507	0,827%
UIB 2011-1 CATEGORIE A /UIB	7 500	525 000,000	533 737,546	0,433%
UIB 2011-1 CATEGORIE B /UIB	7 500	637 500,000	648 767,507	0,526%

BTA		21 059 165,247	21 582 468,939	17,509%
BTA 7% FEVRIER2015.AOS	106	106 000,000	111 334,269	0,090%
BTA6.75%JUILLET2017	250	256 750,000	259 433,449	0,210%
BTA7%FEVRIER2015	5 000	5 007 500,000	5 251 708,564	4,260%
BTA7%FEVRIER2015	3 000	3 092 445,000	3 152 374,364	2,557%
BTA6.75%JUILLET2017_AOS	120	122 400,000	124 238,006	0,101%
BTA6.75%JUILLET2017_AOS	50	51 000,000	51 765,835	0,042%
BTA6.9% MAI2022	4 000	4 320 000,000	4 321 293,803	3,506%
BTA6.9% MAI2022	2 860	3 033 030,000	3 079 798,634	2,498%
BTA6.9% MAI2022	4 910	5 070 040,247	5 230 522,015	4,243%
OPCVM		5 455 129,475	5 505 522,112	4,466%
FIDELITY OBLIGATION SICAV	19 300	2 006 277,807	2 038 832,700	1,654%
SANADAT SICAV	20 149	2 167 963,637	2 185 924,712	1,773%
TUNISO EMIRATIE SICAV	12 325	1 280 888,031	1 280 764,700	1,039%
Certificats de Dépôt émis par ATTIJARI BANK		22 474 386,498	22 490 886,960	18,25%
CD22/12/14_10J_1MD	1	998 861,622	1 000 000,000	0,811%
CD23/12/14_10J_5MD	1	4 994 308,111	4 999 430,081	4,056%
CD24/12/14_10J_1MD	1	998 861,622	999 772,064	0,811%
CD24/12/14_10J_2.5MD	1	2 497 154,055	2 499 430,162	2,028%
CD25/12/14_10J_2.5MD	1	2 497 154,055	2 499 145,365	2,027%
CD26/12/14_10J_3MD	1	2 996 584,867	2 998 632,780	2,433%
CD27/12/14_10J_4.5MD	1	4 494 877,300	4 497 436,826	3,649%
CD29/12/14_10J_0.5MD	1	499 430,811	499 601,397	0,405%
CD31/12/14_10J_2.5MD	1	2 497 154,055	2 497 438,285	2,026%
Billets de Trésorerie		13 758 444,612	13 930 048,130	11,301%
BT01-10-14_180J_3MD_TL	1	2 916 043,426	2 958 207,326	2,400%
BT04-11-14_90J_CIL_1MD	1	985 951,124	994 947,666	0,807%
BT05-11-14_90J_ML_1MD	1	985 951,124	994 790,809	0,807%
BT16-10-2014_90J_3MD_AL	1	2 957 853,371	2 993 819,292	2,429%
BT21/10/14_CIL_90J_2MD	1	1 971 902,247	1 994 300,376	1,618%
BT21/10/14_ML_90J_2MD	1	1 971 902,247	1 994 300,376	1,618%
BT24/09/14_MODERNLEASING_2MD	1	1 968 841,073	1 999 682,285	1,622%
Dépôt à terme		15 000 000,000	15 415 040,088	12,505%
DAT 5ANS 01-06-2010	1	10 000 000,000	10 229 980,362	8,299%
DAT14/04/2014-12MOIS-5MD	1	5 000 000,000	5 185 059,726	4,206%
Total Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme		116 656 802,974	118 713 291,474	96,305%

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » tels qu'ils sont annexés au présent rapport et faisant apparaître un total actif de 123 267 910 dinars, un actif net de 122 769 873 dinars et une valeur liquidative de 102,743 dinars, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

I - Rapport sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » comprenant le bilan arrêtés au 31 Décembre 2014, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

- 1.** La société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » emploie 18,25 % de son actif en certificats de dépôts émis par « ATTIJARI BANK », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- 2.** Au cours de l'exercice 2014, l'actif de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » a été employé en titres émis par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, à des taux qui dépassaient la limite maximale de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2014.
- 3.** Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014.
- 4.** Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
- 5.** Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 02 Avril 2015

**Le Commissaire Aux Comptes
Aymen EL ABED**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014.**

Dans le cadre de nos travaux de commissariat aux comptes de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV », nous avons été avisés des conventions suivantes rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales :

A- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

- La convention de dépositaire conclue entre la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » et « Attijari Bank » au titre de laquelle la Banque reçoit une rémunération calculée au taux de 0,177 % TTC sur la base de l'actif net quotidien. A ce titre, la rémunération d'« Attijari Bank » au titre de l'année 2014, s'élèvent à 222 276 Dinars TTC.
- La convention de gestion conclue entre la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » et la société « Attijari Gestion » qui accepte l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financières et administratives. La rémunération annuelle en TTC de la société « Attijari Gestion » est calculée au taux de 0,354 % sur la base de l'actif net quotidien. A ce titre, la rémunération d'« Attijari Gestion » au titre de l'année 2014, s'élèvent à 444 552 Dinars TTC.

B- Rémunération des administrateurs

- L'estimation comptabilisée au titre des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 4 000 Dinars bruts.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 02 Avril 2015

Le Commissaire Aux Comptes
Aymen EL ABED